Assemblée Générale 2023

21 avril 2023

Constitution du bureau

▪ Eric La Bonnardière	Président du Conseil de surveillance Président de séance
▪ Fabrice Barthélemy et Raphaël Bauer	Scrutateurs
▪ Eline Cormont-Girardey	Directrice Juridique Groupe et Secrétaire du Conseil Secrétaire de séance

Sont également présents au bureau central :

▪ Fabrice Barthélemy	Président du Directoire
▪ Raphaël Bauer	Membre du Directoire et Directeur Financier du Groupe
▪ Didier Michaud-Daniel	Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Les Commissaires aux comptes:

▪ KPMG SA	Représenté par Romain Mercier
▪ Mazars	Représenté par Anne-Laure Rousselou

Agenda

Présentation du Groupe

Résultats 2022 et 1er trimestre 2023

Gouvernance

Politique de rémunération

Rapports des Commissaires aux comptes

Questions

Vote des résolutions

Présentation du Groupe

Fabrice Barthélemy

Président du Directoire

Un leader mondial des revêtements de sol et surfaces sportives

Chiffres 2022

12 000
employés

N°1
Revêtements vinyles dans le monde

1,3M
m² de sols vendus chaque jour

34
Sites industriels

8
Centres de recyclage

€3,4Mds
chiffre d'affaires

25
Laboratoires R&D

Nous fournissons à nos clients des produits adaptés à leurs besoins spécifiques

BUREAUX

SANTÉ ET SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES

ÉDUCATION

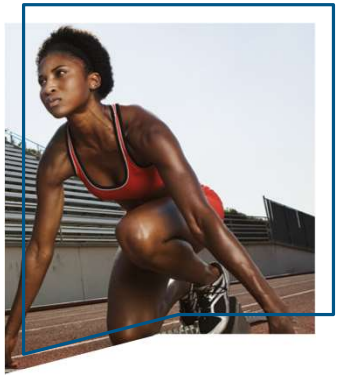

SPORT

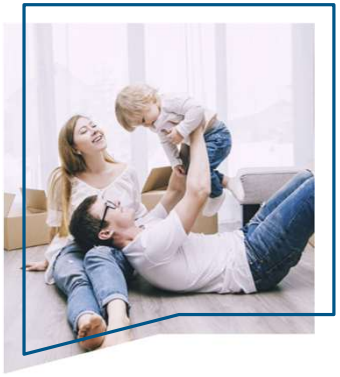

RESIDENTIEL

HÔTELLERIE

Nous offrons une large gamme de produits innovants

VINYLE &
LINOLEUM

MOQUETTE

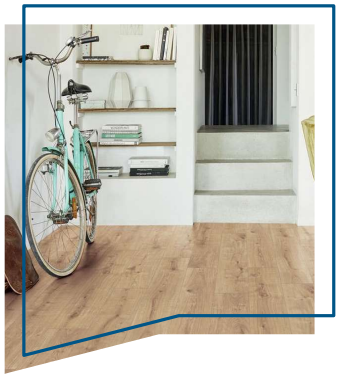

PARQUET & STRATIFIÉ

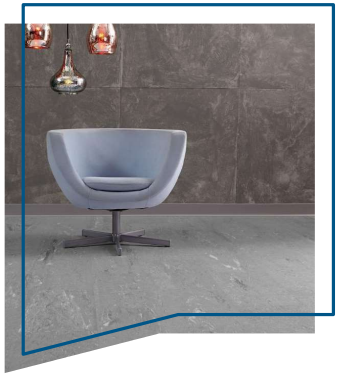

ACCESSOIRES &
CAOUTCHOUC

SURFACES SPORTIVES
INTÉRIEURES & EXTÉRIEURES

Un portefeuille de produits complet

en % du chiffre d'affaires de 2022

Chiffre d'affaires net 2022 par catégories de produits

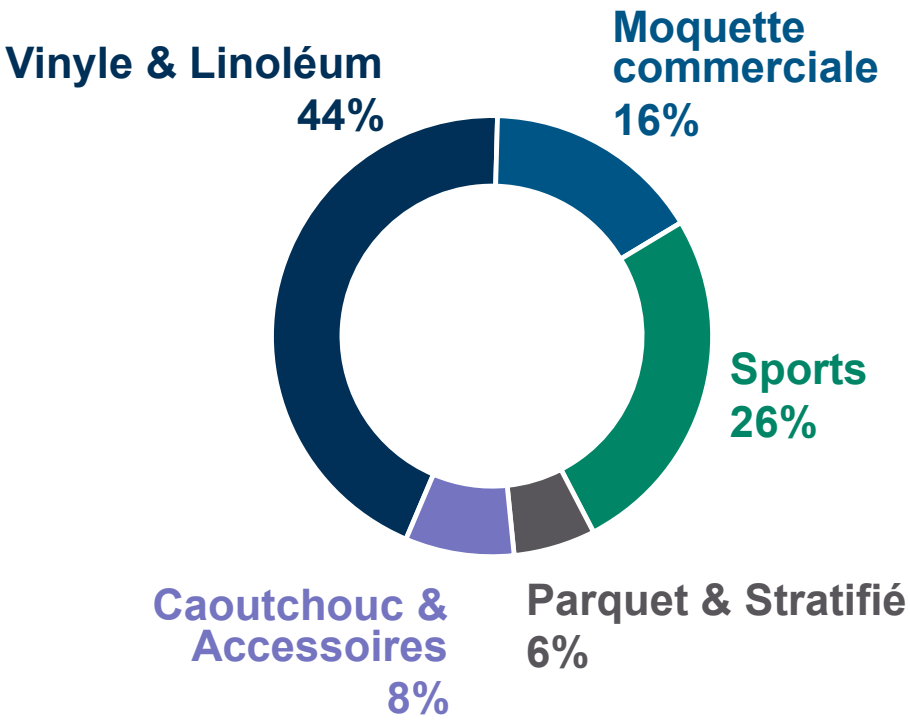

Chiffre d'affaires 2022 par marchés

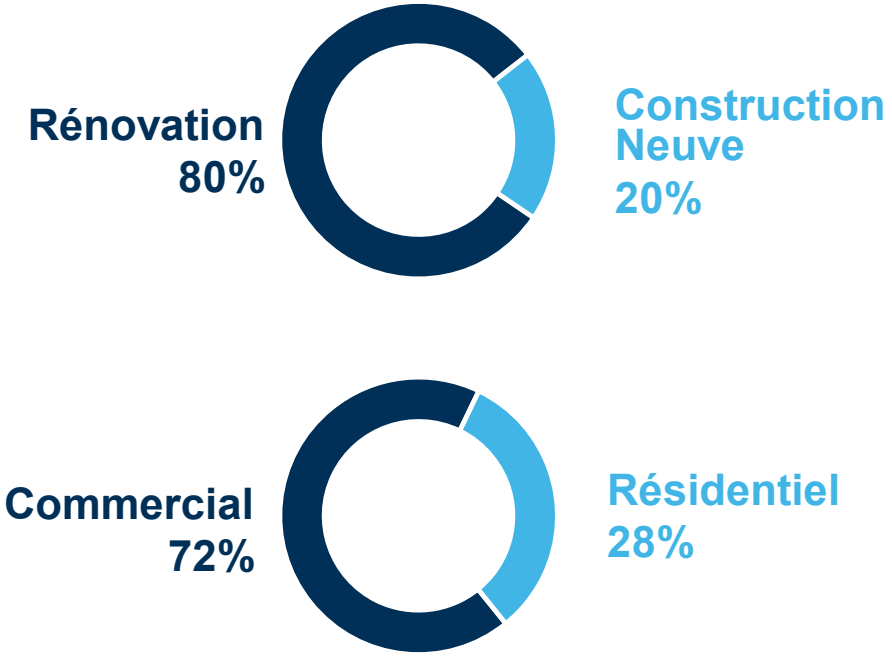

Un groupe mondial

en % du chiffre d'affaires de 2022

Chiffre d'affaires net 2022 par zones géographiques

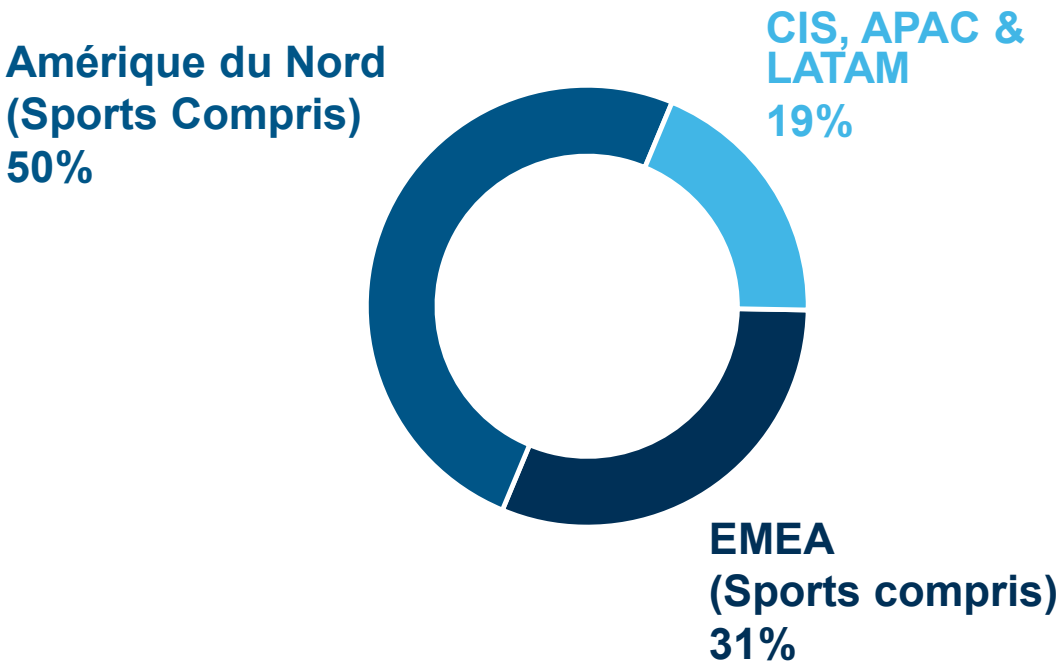

Chiffre d'affaires net 2022 par secteur d'activité

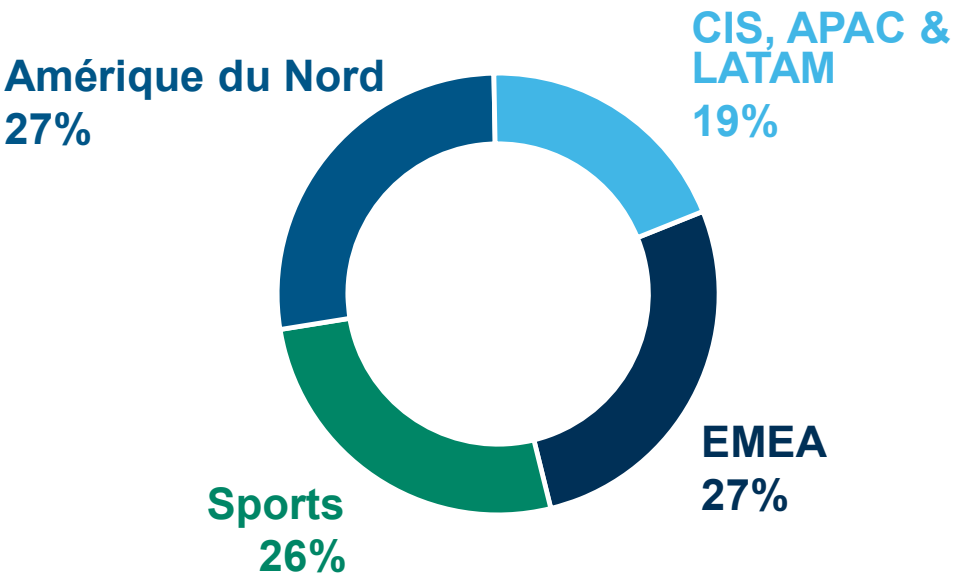

Notre plan stratégique impacT 2027

Donner à nos équipes performantes les moyens de tenir notre promesse

Offrir à nos clients une expérience de premier ordre

Créer des produits et services innovants

Être un leader en matière de développement durable

Tarkett

Tarkett est reconnu et validé par les principales agences de notation spécialisées en développement durable

“Advanced Level” UN Global Compact
- 2022 -

Premier fabricant de revêtements de sol à adhérer au Pacte mondial des Nations unies en 2010 et à atteindre le "niveau avancé" depuis 2012. Programme Early Adopter en 2022

EcoVadis Médaille d’or
- 2022 -

Tarkett s'est classé parmi les 2 % les plus performantes des 90 000 entreprises évaluées dans 172 pays.

A- score (leadership level) pour le climat
- 2022 -

Tarkett publie son impact sur le climat via le CDP, plateforme mondiale de divulgation des données environnementales, qui évalue chaque année 18 700 entreprises.

Validation par SBTi des objectifs climat pour 2030
- 2023 -

Objectifs scientifiques de réduction des émissions à court terme de Tarkett validés par l'initiative Science Based Targets.

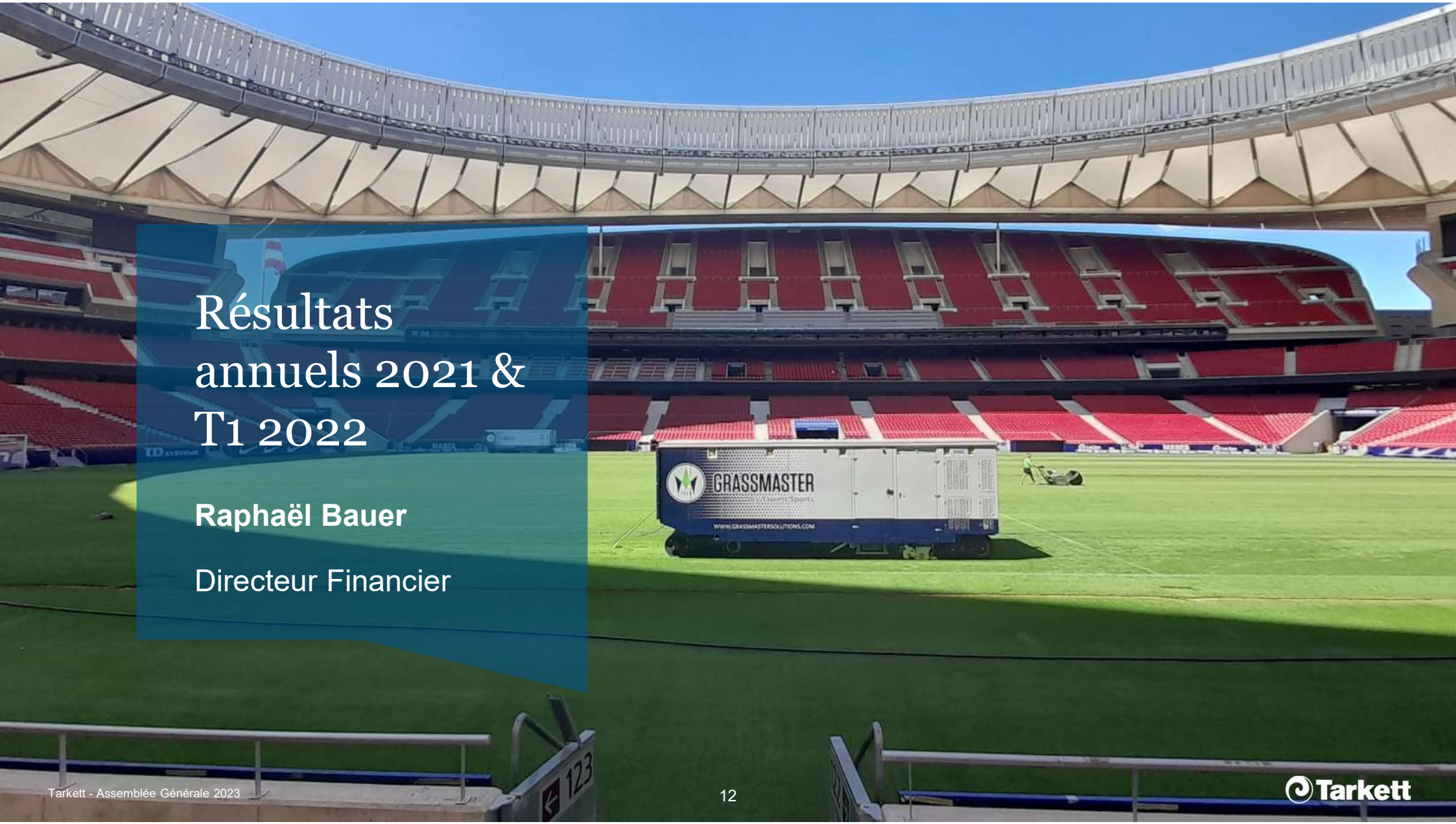

Résultats annuels 2021 & T1 2022

Raphaël Bauer

Directeur Financier

2022 Chiffre d'affaires et EBITDA Ajusté

Chiffre d'affaires: +20,3% vs. 2021

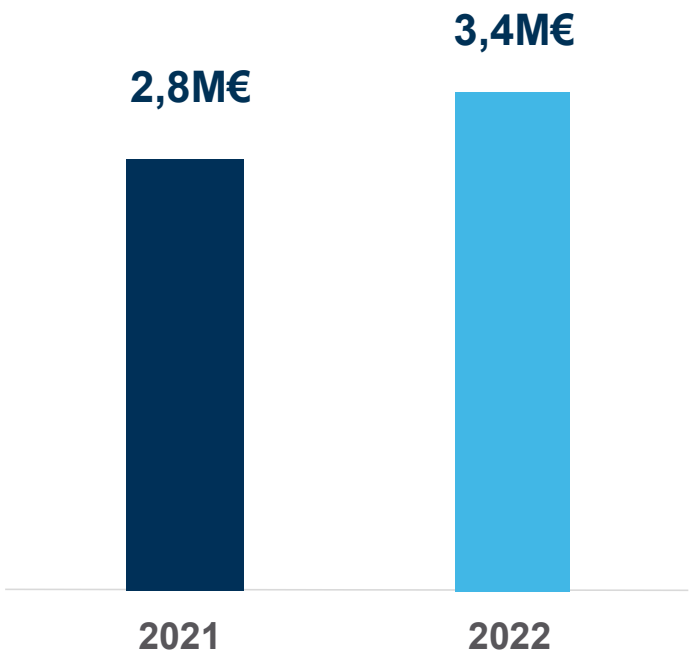

EBITDA Ajusté(1) et marge

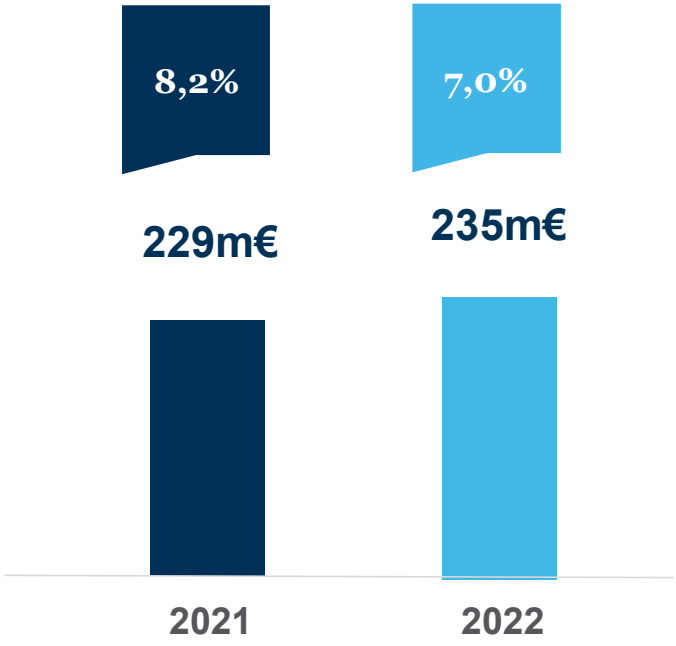

(1) EBITDA Ajusté : exclut notamment les coûts de restructuration et des plans d'actions gratuites

2022 Variation organique des ventes

Volume et prix de vente(1)

	vs. 2021
EMEA	+3,9%
North America	+13,5%
CEI, APAC & LATAM	-0,3%
Sports	+33,5%
Total Groupe	**+11,7%**

(1) Incluant les hausses de prix dans la CEI

Evolution de l'EBITDA Ajusté(1) 2021 - 2022

En millions d'euros

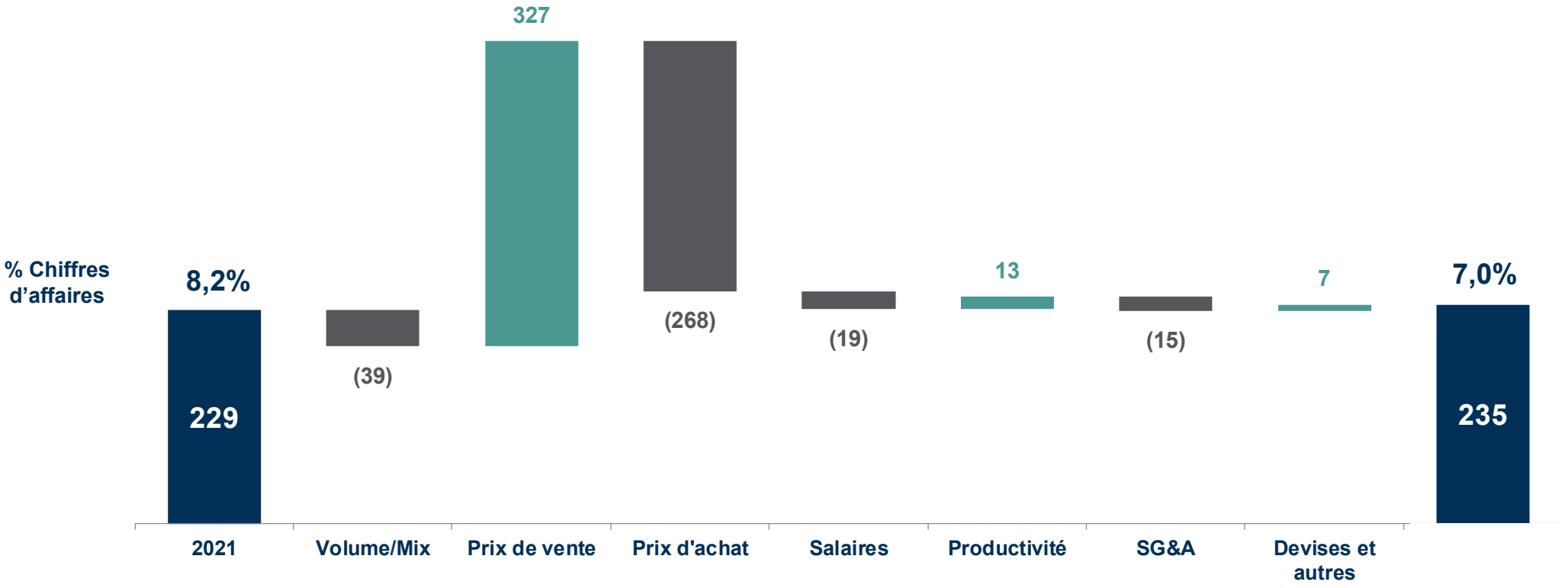

(1) EBITDA Ajusté : exclut notamment les coûts de restructuration et des plans d'actions gratuities
(2) SG&A : Selling, General and Administrative – Coûts de fonctions vente, marketing, R&D et administratives

Endettement financier net

Levier = Endettement net / EBITDA Ajusté

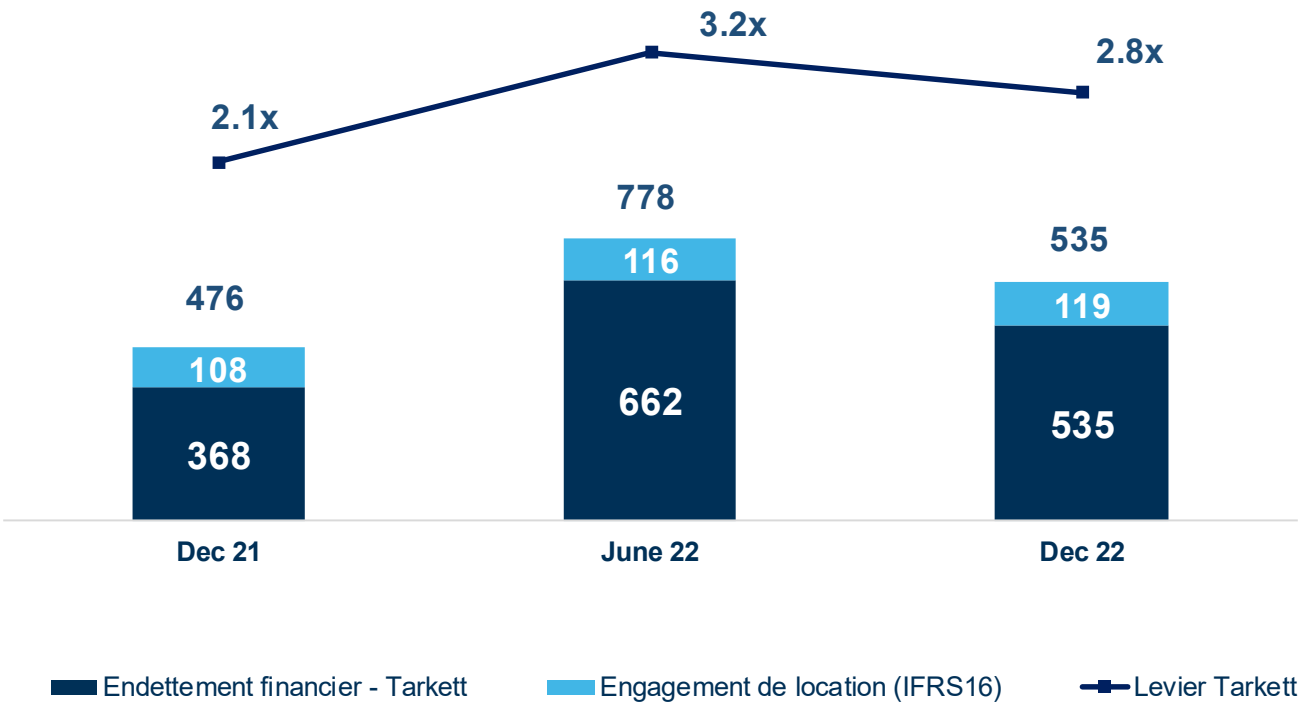

En millions d'euros

Chiffre d’affaires du T1 2023

- **Chiffre d’affaires: +2,0% vs. T1 2022**, bénéficiant des hausses de prix de vente mises en place en 2022 et d’un effet de change favorable, qui compensent le retrait du volume
- **Très bon niveau d’activité dans le Sport :** croissance organique de +17,8% par rapport au T1 2022
- **EMEA: volume d’activité en retrait par rapport au T1 2022** dû à la faiblesse persistante de la demande en résidentiel, modérée par la bonne résistance des produits commerciaux
- **Amérique du Nord: léger recul de l’activité en Commercial**, reprise de l’activité Hôtellerie et retrait marqué du volume de l’activité Résidentielle
- **Stabilisation du niveau d’activité en CEI autour de -20% par rapport à 2022**. Début d’année peu soutenu en Asie, mais poursuite de la croissance en Amérique Latine
- **Les hausses de prix de vente réalisées en 2022 continuent à neutraliser l’inflation des coûts d’achat,** qui persiste malgré un début d’inflexion des matières premières

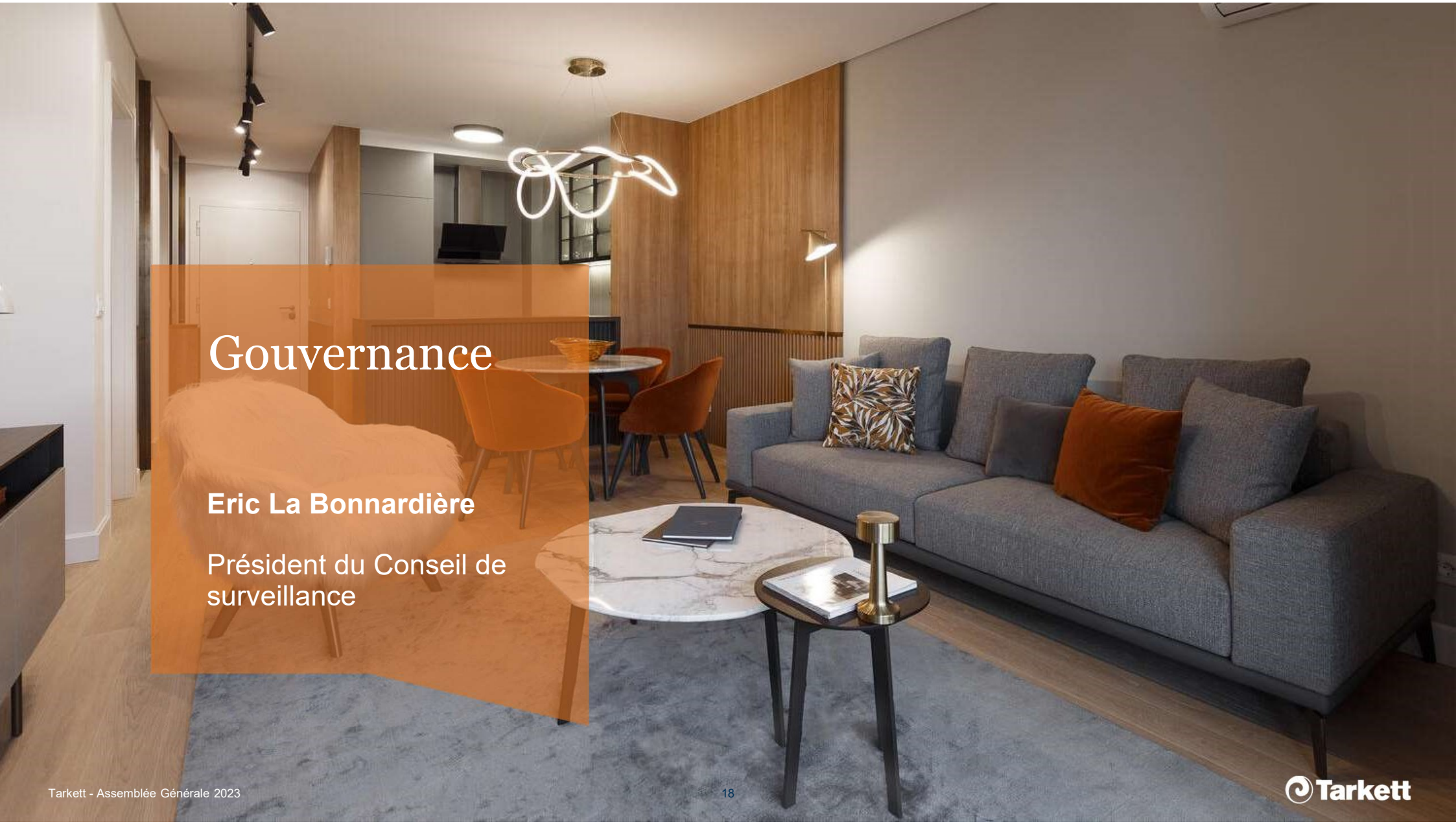

Gouvernance

Eric La Bonnardière

Président du Conseil de surveillance

Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 13 membres dont 3 membres indépendants, 2 membres représentant les salariés et 2 censeurs.

Éric La Bonnardière
Président
Membre depuis 2015

Didier Deconinck
Vice-Président
Membre depuis 2001

Marine Charles
Membre depuis 2023

Julien Deconinck
Membre depuis 2014

Nicolas Deconinck
Membre depuis 2015

Florent Jannier
Membre** depuis 2021

Françoise Leroy
Membre* depuis 2013

Tina Mayn
Membre depuis 2023

Didier Michaud-Daniel
Membre* depuis 2019

Sabine Roux de Bézieux
Membre* depuis 2017

Caroline Tith
Membre** depuis 2021

Bernard André Deconinck
Censeur

Charles Goulet
Censeur

Comité d'audit, des risques et de la compliance :
- Françoise Leroy (Présidente)
- Sabine Roux de Bézieux*
- Julien Deconinck

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :
- Françoise Leroy (Présidente)*
- Éric La Bonnardière
- Didier Michaud-Daniel*

Comité RSE :
- Sabine Roux de Bézieux* (Présidente)
- Nicolas Deconinck
- Tina Mayn

** Membre indépendant*
*** Membre représentant les salariés designé par le comité social et économique de Tarkett (CSE).*

Activité du Conseil de surveillance

7
réunions

98%
d'assiduité

Thèmes clés en 2022
• Informations financières 2022 • Gouvernance • Assemblée Générale du 29 avril 2022 • Suivi de la situation géopolitique en Europe de l'Est • Revue du plan stratégique 2023-2027

Composition et activités du Comité d'audit, des risques et de la conformité

Composition du Comité d'audit, des risques et de la conformité

Membre	Rôle	Indépendance
Françoise Leroy	Présidente	√
Julien Deconinck	Membre	
Sabine Roux de Bézieux	Membre	√

5 réunions

100% d'assiduité

Thèmes clés en 2022

- Informations financières
- Gestion des risques et de la conformité
- Revue de la charte d'audit portant sur les services autres que la certification des comptes

Composition et activités du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Composition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Membre	Rôle	Indépendance
Didier Michaud-Daniel	Président	√
Eric La Bonnardière	Membre	
Françoise Leroy	Membre	√

3 réunions

91,67% d'assiduité

Thèmes clés en 2022

- Revue des mandats des membres du Directoire et la composition du Conseil de surveillance
- Evaluation annuelle de l'indépendance du Conseil et examen des compétences
- Rémunération des mandataires sociaux

Composition et activités du Comité RSE

Composition du Comité RSE et Innovation		
Membre	**Rôle**	**Indépendance**
Sabine Roux de Bézieux	Présidente	√
Nicolas Deconinck	Membre	
Tina Mayn	Membre	

2 réunions

100% d'assiduité

Thèmes clés en 2022
• Revue de la feuille de route de l'empreinte carbone et développement de l'économie circulaire • Evolutions réglementaires attendues • Communication du Groupe portant sur les sujets de responsabilité environnementale et le programme de conformité lié à la loi « Devoir de Vigilance ».

Politique de rémunération

Didier Michaud-Daniel

Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Rémunération 2022 des membres du Conseil de surveillance et de son Président

(vote « ex post » – résolutions n°8 et n°11)

Montant de l'enveloppe globale autorisée : 550 000 €

Montant total dû au titre et versé au cours de l'exercice 2022 : 415 490 €

Eric La Bonnardière - Président du Conseil
Résolution n°11

- Montant versé : 70 000 €

Membres du Conseil *(hors Président)*
Résolution n°8

- Montant total versé : 345 490 €

Cette répartition est conforme à la politique de rémunération du Conseil approuvée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2022

Rémunération 2022 de Fabrice Barthélemy – Président du Directoire

(vote « ex-post » – résolution n°9)

<table>
<tr><th>Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022</th><th>Montant soumis au vote (en €)</th><th>Commentaires</th></tr>
<tr><td>Rémunération fixe</td><td>700 000</td><td>Montant dû at attribué (brut avant impôt)</td></tr>
<tr><td>Rémunération variable annuelle</td><td>376 612</td><td>Rémunération calculée sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, non encore versée.
<table>
<tr><th>Critère</th><th>Minimum</th><th>objectif cible</th><th>maximum</th><th>niveau de réalisation (base 100)</th></tr>
<tr><td>EBITDA</td><td>0</td><td>40%</td><td>80%</td><td>78%</td></tr>
<tr><td>OCF</td><td>0</td><td>30%</td><td>60%</td><td>0%</td></tr>
<tr><td>critères individuels</td><td>0</td><td>30%</td><td>30%</td><td>75%</td></tr>
</table>
Pour rappel, la rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2021, et versée au cours de l'exercice 2022 après l'Assemblée Générale du 29 avril 2022, s'élevait à 375 251 euros.</td></tr>
<tr><td>Actions de performance</td><td>0</td><td>Aucune action de performance Tarkett n'a été attribuée au cours de l'exercice 2022. La Société n'attribue pas d'options d'actions.</td></tr>
<tr><td>Régime de retraite supplémentaire</td><td>0</td><td>Le Président du Directoire bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies régi par l'article L137-11-2 du Code de la sécurité sociale depuis 2022, soumis à condition de performance. Les droits à rente annuels sont déterminés sur la base d'une rente viagère annuelle correspondant à 1% de sa rémunération fixe et variable annuelle brute payée l'année considérée. Aucune rente n'a été versée/attribuée à Fabrice Barthélemy en 2022 étant donné qu'il occupe toujours ses fonctions. A titre informatif, la provision brute (hors charges) constituée par la société pour Fabrice Barthélemy en 2022 à ce titre s'élève à 291 290 euros.</td></tr>
<tr><td>Indemnité de départ</td><td>0</td><td>La condition de performance pour le calcul de l'indemnité de départ contraint a été amendée en 2022 en cas de taux de performance inférieur à 50%. Dans ce cas l'indemnité sera due à 50%. Ce minimum de 50%, sauf cas de faute grave ou lourde, a été proposé dans le contexte d'incertitudes lourdes pesant sur l'économie globale et ayant des répercussions directes sur la réalisation des objectifs annuels.</td></tr>
<tr><td>Indemnité de non-concurrence</td><td>0</td><td>Les modalités de l'indemnité de non-concurrence ont été inchangées en 2022</td></tr>
<tr><td>Valorisation des avantages de toute nature</td><td>2 539</td><td>Véhicule de fonction</td></tr>
</table>

Rémunération 2022 de Raphaël Bauer – Membre du Directoire
(vote « ex-post » – résolution n°10)

Il est rappelé que Raphaël Bauer ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Membre du Directoire. Les éléments communiqués sont ceux prévus par son contrat de travail au titre de ses fonctions en qualité de Directeur Financier du Groupe

<table>
<tr><th>Éléments de la rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022</th><th>Montant soumis au vote (en €)</th><th>Commentaires</th></tr>
<tr><td>Rémunération fixe</td><td>260 000</td><td>Montant dû et attribué (brut avant impôt)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Rémunération variable annuelle</td><td>75 707</td><td>Rémunération calculée sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.
<table>
<tr><th>Critère</th><th>Minimum</th><th>objectif cible</th><th>maximum</th><th>niveau de réalisation (base 100)</th></tr>
<tr><td>EBITDA</td><td>0</td><td>40%</td><td>80%</td><td>78%</td></tr>
<tr><td>OCF</td><td>0</td><td>30%</td><td>60%</td><td>0%</td></tr>
<tr><td>critères individuels</td><td>0</td><td>30%</td><td>30%</td><td>90%</td></tr>
</table>
La rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2021 et versée au cours de l'exercice 2022 s'élevait à 79 945 euros.</td></tr>
<tr><td>10 832</td><td>Intéressement payé au titre de 2021</td></tr>
<tr><td>Rémunération exceptionnelle</td><td>0</td><td></td></tr>
<tr><td>Actions de performance</td><td>0</td><td>Aucune action de performance Tarkett n'a été attribuée au cours de l'exercice 2022.</td></tr>
<tr><td>Régime de retraite supplémentaire</td><td>0</td><td>Aucune rente n'a été versée/ attribuée à Raphaël Bauer en 2022 étant donné qu'il exerce toujours ses fonctions. A titre informatif le montant brut (hors charges) payé par la Société dans le Plan Epargne Retraite Obligatoire (PERO) en 2022 s'est élevé à 13 164 euros. Il a par ailleurs payé sous forme de cotisations salariales 6 582 euros</td></tr>
<tr><td>Indemnité de départ</td><td>0</td><td></td></tr>
<tr><td>Indemnité de non-concurrence</td><td>0</td><td></td></tr>
<tr><td>Valorisation des avantages de toute nature</td><td>3 334</td><td>Véhicule de fonction</td></tr>
</table>

Politique de rémunération 2023 du Président du Conseil et de ses membres
(vote « ex ante » – résolutions n°14 et n°15)

Pas de modification de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance et de ses membres pour l'exercice 2023 :

- Enveloppe globale: 550 000 €
- Mêmes modalités de répartition de la rémunération entre les membres
- Les membres représentant les salariés et les censeurs ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leurs mandats

Politique de répartition	
Conseil de surveillance	
Membre du Conseil de surveillance	35 000 €
Président du Conseil de surveillance	35 000 €
Vice-Président du Conseil de surveillance	10 000 €
Pénalité en cas d'absence à une réunion du Conseil de surveillance	*3 000 €*
Comités du Conseil	
Membre de Comité spécialisé (hors Comité RSE)	7 000 €
Président de Comité spécialisé (hors Comité RSE)	15 000 €
Membre du Comité RSE	2 000 €
Président du Comité RSE	5 000 €
Pénalité en cas d'absence à une réunion d'un Comité spécialisé	*1 000 €*

Solde à répartir entre les membres de Comités ad-hoc non permanents selon l'assiduité et le nombre de réunions

Politique de rémunération du Président du Conseil *(Résolution n°14)*

Politique de rémunération 2023 de Fabrice Barthélemy – Président du Directoire

(vote « ex ante » - résolution n°12)

Les modifications proposées en 2023 sont indiquées en bleu ci-dessous. Tous les autres éléments de la politique de rémunération du Président du Directoire restent inchangés

Rémunération annuelle	• **Rémunération Fixe** : elle est fixée à 700 000 euros brut par an depuis l'Assemblée Générale du 29 avril 2022 • **Rémunération Variable Annuelle** : 100 % de la rémunération fixe, plafonnée à 170 % en cas de surperformance. Introduction d'un multiplicateur basé sur 3 objectifs RSE (baisse des émissions de Co2, sécurité et diversité). Le montant du variable annuel sera réduit de 2% si les 3 objectifs ne sont pas atteints et pourra être augmenté jusqu'à 10% maximum si les 3 objectifs sont atteints et qu'au moins un des objectifs sur-performe. Bonus additionnel exceptionnel : afin de tenir compte de la priorité donnée à court terme à la maîtrise du cash-flow et de l'endettement, un variable exceptionnel a été mis en place sur la période du premier semestre. Ce bonus ne sera payé que si l'objectif de levier d'endettement (nette dette/ EBITDA ajusté) est atteint à fin juin 2023. Ce bonus exceptionnel pourra représenter jusqu'à 35% du bonus cible annuel du Président du Directoire.
Variable long terme (LTI)	• Pas attribution de LTIP en actions de Performance de Tarkett pour le Président du Directoire prévue en 2023
Autres avantages	• **Indemnités de départ contraint**: inchangé • **Engagement de non-concurrence :** inchangé • **Retraite supplémentaire à prestations définies** régie par l'article L137-11-2 du Code de la sécurité sociale depuis 2022, avec un pourcentage de rémunération sous forme de rente à hauteur de 1% de la rémunération fixe et variable et soumise à une condition de performance sur le chiffre d'affaires inchangée depuis 2022 • **Cotisations à une assurance chômage pour les mandataires sociaux** • **Mutuelle et prévoyance** (régime collectif applicable aux salariés de la Société) • **Véhicule de fonction**

Politique de rémunération 2023 de Raphaël Bauer – Membre du Directoire

(vote « ex ante » - résolution n°13)

A noter que les éléments rémunération ci-dessous sont perçus par Raphaël Bauer à raison de son contrat de travail en tant que Directeur Financier Groupe. Il ne perçoit pas de rémunération dans le cadre de son mandat social.

Les modifications proposées en 2023 sont indiquées en bleu ci-dessous.

Rémunération annuelle	• **Rémunération Fixe**: 272 000 euros brut par an. • **Rémunération Variable Annuelle** : 50 % de la rémunération fixe, plafonnée à 85 % en cas de surperformance Introduction d'un multiplicateur basé sur 3 objectifs RSE (baisse des émissions de Co2, sécurité et diversité). Le montant du variable annuel sera réduit de 2% si les 3 objectifs ne sont pas atteints et pourra être augmenté jusqu'à 10% maximum si les 3 objectifs sont atteints et qu'au moins un des objectifs sur-performe. Bonus additionnel exceptionnel : afin de tenir compte de la priorité donnée à court terme à la maîtrise du cash-flow et de l'endettement, un variable exceptionnel a été mis en place sur la période du premier semestre. Ce bonus ne sera payé que si l'objectif de levier d'endettement (nette dette/ EBITDA ajusté) est atteint à fin juin 2023. Ce bonus exceptionnel pourra représenter jusqu'à 17,5% du bonus cible annuel du Membre du Directoire.
Variable long terme (LTI)	• Pas d'attribution de LTIP en actions de Performance de Tarkett pour le Membre du Directoire prévue en 2023
Autres avantages	• **Engagement de non-concurrence** (2 ans) • **Retraite supplémentaire à cotisations définies** de type Plan Epargne Retraite Obligatoire (PERO) depuis 2022 avec des cotisations employeur de 4% et des cotisations salariales de 2% • **Mutuelle et prévoyance** (régime collectif applicable aux salaries de la Société) • **Véhicule de fonction**

Rapports des Commissaires aux comptes

Romain Mercier

KPMG

Liste des différents rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale

- Rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022
- Rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2022
- Rapport sur les conventions réglementées
- Rapport sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Questions des actionnaires

Vote des résolutions

1ère résolution

A caractère ordinaire

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022

- Résultat net : un bénéfice net comptable de 49 787 556,40 euros

2ème résolution
A caractère ordinaire

Approbation des comptes consolidés de l’exercice 2022

- Résultat net part du Groupe de - 26.8 millions euros

3ème résolution
A caractère ordinaire

Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Au report à nouveau le portant ainsi à 797 671 869,69 euros

4ème résolution

A caractère ordinaire

Renouvellement du mandat de Didier Michaud-Daniel en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une nouvelle durée de quatre ans

- Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026
- Si le renouvellement est approuvé par l'Assemblée Générale, il continuera à assurer la présidence du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

5ème résolution

A caractère ordinaire

Renouvellement du mandat de Françoise Leroy en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une nouvelle durée de quatre ans

- Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026
- Si le renouvellement est approuvé par l'Assemblée Générale, il continuera à assurer la présidence du Comité d'audit, des risques et de la conformité et à siéger dans le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

6ème résolution

A caractère ordinaire

Ratification de la nomination par cooptation de Marine Charles en qualité de membre du Conseil de surveillance

- Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

7ème résolution

A caractère ordinaire

Ratification de la nomination par cooptation de Tina Mayn en qualité de membre du Conseil de surveillance

- Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024
- Si le renouvellement est approuvé par l'Assemblée Générale, elle continuera à siéger au Comité RSE et Innovation

8ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022

- Information détaillée dans la section 2.3.2 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

9ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Fabrice Barthélemy, Président du Directoire

- Information détaillée dans les sections 2.3.1 et 2.3.6.1 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

10ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Raphaël Bauer, membre du Directoire

- Information détaillée dans les sections 2.3.1 et 2.3.6.2 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

11ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Eric La Bonnardière, Président du Conseil de surveillance

- Information détaillée dans les sections 2.3.1 et 2.3.6.2 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

12ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire pour l'exercice 2023

- Information détaillée dans la section 2.3.5.1 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

13ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération du membre du Directoire pour l'exercice 2023

- Information détaillée dans la section 2.3.5.2 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

14ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance pour l'exercice 2023

- Information détaillée dans la section 2.3.5.3 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

15ème résolution

A caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2023

- Information détaillée dans la section 2.3.5.3 du Document d'enregistrement universel 2022 et dans la présentation du Président du Comité des nominations, de la rémunération et de la gouvernance

16ème résolution

A caractère ordinaire

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

- Objectif principal : couvrir les plans d'attribution gratuites d'actions
- Prix maximum d'achat : 30 euros par action
- Limite : fixée à 10% du capital social
- Montant global affecté au programme maximum : 50 000 000 euros
- Hors période d'offre publique
- Validité de l'autorisation : 18 mois
- Annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2022

17ème résolution

A caractère extraordinaire

Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/certains mandataires sociaux ou des sociétés liées

- L'attribution d'actions sera soumise à des conditions de performance
- Limite : fixée à 1% du capital social au 21 avril 2023
- Le Directoire fixera la période d'acquisition et le cas échéant, la période de conservation
- Attribution en faveur du Directoire : ne pourra pas représenter plus de 30% des actions visées par l'autorisation et seront soumises à une condition de performance
- Validité de l'autorisation : à compter du 21 avril 2023 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2023

18ème résolution

A caractère extraordinaire

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

- Limite : montant nominal maximum de 50 000 000 euros
- Validité de l'autorisation : 26 mois à compter du 21 avril 2023

19ème résolution

A caractère ordinaire

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

- Limite : 10% des actions composant le capital social pendant une période de 24 mois
- Validité de l'autorisation : 26 mois à compter du 21 avril 2023

20ème résolution

A caractère ordinaire

Pouvoirs en vue des formalités

- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales consécutives aux décisions de l'Assemblée Générale

Clôture de l'Assemblée

Assemblée
Générale
2023
Merci pour
votre attention.